



AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD-CADRE FERME MONO-ATTRIBUTAIRES

Procédure restreinte locale/UEMOA – Préqualification

Recrutement d'une agence pour l'organisation de la colonie de vacances 2026 - 2028 au profit des enfants du personnel de la Banque Ouest Africaine de Développement

AMI/001/2026/DCH/BOAD

I. DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

Marché à prix unitaires.

2. Description du marché

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution communautaire de financement du développement dans les huit (08) Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Les Etats concernés sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BOAD a été créée en 1973 et est opérationnelle depuis 1976. En dehors de ses Etats membres et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui sont ses actionnaires régionaux, la BOAD a comme actionnaires : la République Française, la Chine, la Banque Africaine de Développement (BAD), le Royaume de Belgique, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Allemagne, l'Inde, le Royaume du Maroc et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA).

La Banque Ouest Africaine de Développement envisage d'organiser une colonie de vacances pour les enfants de son Personnel, à destination de pays qui seront précisés au début de chaque année concernée par le présent avis, à savoir 2026, 2027 et 2028.

Le nombre de colons est estimé environ à 60 enfants âgés de 08 à 15 ans. La période souhaitée se situe au mois de juillet de chaque année , pour une durée de 15 jours, hors délai de route.

Les prestataires doivent être spécialisés dans la gestion des voyages de groupe, l'encadrement d'adolescents et l'organisation régulière de ce type d'activités.

Les soumissionnaires peuvent s'adjointre les services de partenaires du pays de destination pour soumissionner. Dans ce cas, ils devront apporter la preuve écrite de l'existence du partenariat.

En vue d'aider à une meilleure organisation des colonies sur la période 2026 - 2028, la Banque souhaite se faire accompagner par une agence experte en organisation et conduite de colonies de vacances par la mise en place du présent accord-cadre.

A l'issue de la présente sollicitation de manifestations d'intérêt, un accord-cadre sera signé avec le candidat le mieux qualifié, conformément aux dispositions du point 3 ci-dessous.

3. Nombre et intitulé des lots

Marché en lot unique.

4. Budget maximum

Les budgets seront précisés à chaque fois que l'attributaire de l'accord-cadre sera saisi par la Banque pour une colonie de vacances donnée. En conséquence, le présent accord-cadre sera signé sans montant.

La Banque prend en charge les coûts d'achat des billets d'avion et d'obtention des visas pour les enfants et les accompagnateurs BOAD, y compris les démarches administratives nécessaires. Le budget comprend entre autres l'hébergement, la restauration, les frais de visites touristiques, les assurances, les honoraires du prestataire et des encadreurs, etc.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Eligibilité

- (1) La participation à l'appel à manifestation d'intérêt est ouverte à toute personne morale d'un Etat éligible, conformément au Guide des Procédures d'Achats de la BOAD (disponible sur le site web <https://www.boad.org/fr/opportunities/appels-doffre/>).
- (2) La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre de candidatures

Une personne morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation.

Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe sont éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du Guide des Procédures d'Achats de la BOAD.

8. Possibilités de sous-traitance

9. La sous-traitance est autorisée. A cet égard, les encadreurs et les animateurs engagés pour la colonie ne sont pas considérés comme des sous-traitants. Le montant total de la sous-traitance ne peut dépasser quarante (40) pour cent du montant de chaque marché subséquent.

III. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPERATIONS

10. Date prévue de commencement du marché

Pour l'année 2026, les prestations doivent impérativement démarrer, au plus tard le 17 juillet 2026.

11. Durée de mise en œuvre des marchés subséquents

Les prestations sont prévues pour une durée de 15 jours calendaires à compter de la signature du contrat subséquent.

IV. CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

12. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats :

1. Capacité économique et financière du soumissionnaire.

Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

- a) Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les trois années 2022, 2023 et 2024) supérieur ou égal cinquante (50) millions FCFA. *Joindre les bilans certifiés années concernées*
- b) Avoir la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice globalement, excédentaires.

2. Capacité professionnelle du soumissionnaire

- a) Disposer d'un agrément en cours de validité pour l'organisation d'activités similaires . *Joindre les pièces justificatives.*
- b) Avoir parmi son personnel permanent aux moins trois (03) encadreurs qualifiés, ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de l'organisation des colonies de vacances. *Joindre les pièces justificatives.*

3. Capacité technique du soumissionnaire

- a) Avoir organisé au cours des cinq (05) années (2025, 2024, 2023, 2019 et 2018), une (01) colonie de vacances hors du continent africain. *Joindre les pièces justificatives*
- b) Avoir organisé au cours des cinq (05) années (2025, 2024, 2023, 2019 et 2018), une (01) colonie de vacances au profit de cinquante (50) enfants au moins. *Joindre les pièces justificatives*

Un (01) seul candidat sera présélectionné pour l'accord-cadre.

Si plus d'un candidat éligible satisfait aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- a) Le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère 3.a ;
- b) La valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés de services qui satisfont au critère 3.a.

N.B. : le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier le meilleur candidat parce que deux candidats ou plus sont à égalité, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

13. Critères d'attribution des contrats subséquents

Chaque année (2026 - 2028), sur la base d'une offre financière et technique, un contrat subséquent sera attribué au seul titulaire de l'accord-cadre sous réserve de la disponibilité de ce dernier, de la conformité de l'offre technique et que le titulaire offre un prix raisonnable pour réaliser les prestations.

Le projet de contrat-cadre est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <https://www.boad.org/fr/opportunites/appels-doffre/>.

V.SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

14. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est prévue pour le 13 mars 2026 à 16H 30mn GMT.

15. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en utilisant le formulaire de soumission disponible sur le site web <https://www.boad.org/fr/opportunites/appels-doffre/>.

16. Informations complémentaires et modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, entre 8h30 et 16h30 (GMT), auprès de la BOAD, par mail à l'adresse kmifeliguina@boad.org, avec copie à hzango@boad.org. Les réponses aux questions seront disponibles à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à envoyer leurs dossiers, en français, par courriel (au format PDF) en précisant l'objet « **Réponse à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt – AMI/001/2026/DCH/BOAD** », au plus tard le 13 mars 2026 à 16h 30 (GMT) à l'adresse kmifeliguina@boad.org, avec copie à hzango@boad.org.

S'ils le souhaitent, les candidats peuvent envoyer une copie physique de leurs dossiers sous plis fermés portant l'adresse ci-dessous, en indiquant la référence de l'Avis à Manifestation d'Intérêt en caractère bien lisible en français, avant la date limite du 13 mars 2026 à 16h 30 mn (GMT) :

*Madame la Directrice du Département du Capital Humain
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)
68, avenue de la libération
BP 1172 Lomé –Togo*

Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt – Référence N° AMI/001/2026/DCH/BOAD.

En cas de divergence entre la version électronique et la version physique, la version électronique fait foi.

En cas d'envoi de deux versions électroniques, la version électronique la plus tardive reçue dans les délais fait foi.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limite susvisées ne seront pas examinées.

La BOAD respecte pour la mise en œuvre de cet appel, la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement de l'Union européenne n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Ainsi, et dans le cadre des envois électroniques des offres, toutes les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins du présent appel d'offres, et pourront également être transmises aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection. Le soumissionnaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de

même que d'un droit de rectification de ces données. Toute question du soumissionnaire, relative au traitement de données à caractère personnel le concernant, peut être adressée à la BOAD.

Débriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa candidature n'a pas été retenue doit en faire la demande. La Banque communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la candidature. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel à manifestations d'intérêt et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le guide des Procédures d'Achats de la BOAD, disponible sur le site web <https://www.boad.org/fr/opportunities/appels-doffre/>.

N.B : La BOAD se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Avis de sollicitation de Manifestations d'Intérêt (AMI).

Lomé, le 17 FEV 2026

